

COMMUNE DE VIGNIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 22/2026

OBJET BUDGET PRIMITIF 2026

Conseillers en exercice	15	Quorum	8	Présents	14	Pouvoir(s)	1
Votants pour	15	Votant(s) contre	0	Abstention(s)	0		
Date de convocation	15 avril 2026						

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 20 h 00,

le conseil municipal de la commune de VIGNIEU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Alain MARION, maire.

Etaient présents : Alain MARION, Ana-Paula DUMARTEREY, Mickaël AUDOUAL, CHENEVAL Tatiana, Ingrid BOLDI, Sébastien RIMBOD, Hélène GROSSELIN, Mathieu CREPON, Ikrame MARTEL, Christophe FLOURY, Christophe GABRIELE, Christelle AIOSA, Samuel TIRADO, Sylvaine RAMAGE

Etaient absents excusés : Olivier JULIA

Secrétaire de séance : CHENEVAL Tatiana

Sur proposition du maire et de la commission finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ADOpte le budget primitif **2026**, strictement équilibré en recettes et dépenses, de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 190 197,00 €	668 967,00 €
DEPENSES	1 190 197,00 €	668 967,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chaque section, à compter du 1er janvier 2025 dans le cadre de la fongibilité des crédits en M57.

Pour copie conforme :
En mairie, le 28 avril 2026

Le (la) secrétaire de séance
CHENEVAL Tatiana

Monsieur le Maire
Alain MARION

